



## PV Assemblée Générale du 28 août 2019

(Maison de Commune, 20h15-23h26)

Présents : 37 dont le comité

Voix : 84

Excusés : équipes Juniors A, B et C, Roger Denogent, Pascal Clivaz, Marco Storti, Adriel Storti, Peter Hunziker, Gianfranco Francescato, Bovey Cédric et Solange et Margaux Dahech

### 1. Accueil et liste des présences

Le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. L'AG a été convoquée par courrier le 7 août 2019.

Le Président salue la présence du président d'honneur, Monsieur Kappeler.

Sébastien Landauer explique l'historique des clubs par rapport au droit de vote, suite à quoi il est proposé de clarifier qui a le droit de vote. Le Comité propose que les membres de 16 ans et plus ainsi que les représentants légaux d'enfants de moins de 16 ans aient le droit de vote, ce qui correspond à ce qui s'est fait durant plusieurs années alors que les statuts de 1978 ne le permettaient pas.

En contrôlant les personnes ayant le droit de vote dans l'assemblée, nous constatons que seuls Messieurs Kappeler et Hardy ont le droit de vote selon les statuts de 1978.

Il est donc demandé à ces deux personnes de se prononcer. Monsieur Kappeler est d'accord que tout le monde vote mais est contre les procurations. Monsieur Hardy est contre le fait que tout le monde vote.

Le Président précise que les procurations sont un droit que tout un chacun a et selon lui il n'est pas possible de les refuser. Finalement, étant donné qu'il y a égalité, c'est au Président de trancher selon les statuts et ce dernier vote en faveur du droit de vote à tous, procurations incluses.

Le droit de vote pour tout le monde est donc accepté pour l'AG.

### 2. Désignation des scrutateurs

Messieurs Stéphane Cotting et Steve Rizzotto sont désignés scrutateurs.

### 3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose d'inverser les points 5 et 6 de l'ordre du jour, à savoir de traiter les démissions, exclusions et recours contre les exclusions avant les nouveaux statuts.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité

### 4. A) Approbation du PV de l'AG du 10 septembre 2018

82 voix pour

2 abstentions

Le PV de l'AG du 10 septembre 2018 est approuvé. Les remerciements sont faits à son auteur, Isabel Baehler.

### B) Approbation du PV de l'AG extraordinaire du 22.05.2019

79 voix pour

2 voix contre

3 abstentions

Le PV de l'AG extraordinaire du 22 mai 2019 est approuvé. Les remerciements sont faits à son auteur, Isabel Baehler.

## 5. Démissions, exclusions et recours contre les exclusions

Le Président annonce 12 démissions et demande si quelqu'un veut la lecture des noms. Personne ne le demandant, les démissions sont soumises au vote :

74 voix pour

10 absentions

Les démissions sont approuvées.

## 6. Approbation des nouveaux statuts

Monsieur Kappeler demande au Président s'il peut refuser le vote par procuration. Le Président lui rappelle ce qui a déjà été évoqué lors du point 1, à savoir que les procurations sont un droit que tout un chacun a et selon lui il n'est pas possible de les refuser. Du coup, Monsieur Kappeler demande de faire une assemblée extraordinaire uniquement dédiée aux statuts ou alors de discuter en détails tous les paragraphes un à un. Le Président répond que cela n'est pas prévu, partant du principe que la proposition des nouveaux statuts a été mise à disposition de tous les membres sur le site internet avec tous les documents relatifs à l'AG depuis le 14 août dernier. Les membres ont donc eu pleinement le temps d'en prendre connaissance. De plus, le Vice-Président rappelle que la proposition de statuts a personnellement été envoyée par mail début juillet à Monsieur Kappeler via Régis Bovy pour consultations. Il aurait donc été souhaitable qu'il nous adresse ses questions et/ou commentaires en amont, afin que le cas échéant ils puissent être considérés dans la rédaction finale des statuts.

Monsieur Bovy avoue qu'au départ, il n'était pas pour donner le droit de vote aux représentants légaux d'enfants de moins de 16 ans. Mais il a changé d'avis. Par contre, le fait que quelqu'un vienne avec plusieurs procurations le dérange, car il faut que les membres viennent voter eux-mêmes en connaissance de cause. Il propose de limiter le nombre de procurations par personne à une voire deux au maximum. Le but premier étant que les personnes s'investissent et participent à l'AG pour éviter un vote à l'aveugle.

Il est demandé ce que va devenir le club des 100. Le Président répond que pour lui son statut n'est pas très clair. Monsieur Auberson explique alors un peu son histoire. En fait, ce club a été créé à l'époque par un petit groupe de personnes dans un bistrot. Il est rattaché de manière informelle au club du FC Prangins. Pendant des années, ce qu'ils ont gagné a servi à participer à l'achat de maillots et autres pour les juniors du club.

Le Président propose que tous les membres du club des 100, soit environ 30 à 50 personnes, deviennent membres passifs avec une cotisation de CHF 50.- par an, ce qui engendrera également le droit de vote.

Monsieur Pareja propose de garder le club des 100 avec une cotisation de CHF 100.- et être automatiquement membre passif.

Monsieur Bovy : Article 9.3 des statuts proposés :

**Question :** Est-ce qu'une personne qui ne déclare pas son départ du club avant le 31 mai pour des raisons indépendantes de sa volonté doit néanmoins payer sa cotisation pour l'année suivante ?

**Réponse :** Il peut bien entendu y avoir des exceptions selon la raison (exonération de la cotisation).

Monsieur Bovy insiste sur le fait que les gens s'investissent et évitent les procurations. Il faut participer à la vie du club. Le Président prend note de la remarque et lors de la convocation à la prochaine AG, une sensibilisation sera faite pour notifier les membres que la procuration devrait être évitée dans la mesure du possible.

Monsieur Jackson estime que l'AG est obligatoire mais si on ne peut vraiment pas s'y rendre il faut s'excuser ou donner une procuration.

Monsieur Pareja est contre le droit de vote des représentants légaux d'enfants de moins de 16 ans. Il estime que la situation actuelle avec droit de vote pour les actifs + juniors A&B est satisfaisante en termes de représentativité. Elle ne doit pas représenter une facilitation pour ne pas participer à l'AG par simple « confort ».

Il est demandé si les enfants de Prangins, au vu de la demande, ont une priorité/privilège pour adhérer au club. Le Vice-Président répond que cela pourrait être une idée, mais que se passerait-il quand un joueur au FC Prangins depuis plusieurs années déménage dans une autre commune. Ce serait l'arroseur arrosé. L'idée n'est donc pas retenue mais quoi qu'il arrive, jamais le FC Prangins ne cautionnera qu'un enfant soit forcé à quitter le club contre son gré.

Suite aux discussions, le Président propose de passer au vote en 3 étapes :

**1<sup>er</sup> vote** : Etant donné que les procurations posent problème à certains, il est demandé si le vote pour l'adoption des nouveaux statuts peut prendre en compte les procurations ?

80 voix pour

4 contre

Les procurations seront donc considérées pour l'adoption des statuts.

**2<sup>ème</sup> vote** : Est-ce que l'on garde le nombre maximal de procurations à 10 par personne ?

48 pour

12 contre

24 abstentions Le nombre maximal de 10 procurations par personne est approuvé.

#### **Vote des statuts**

79 voix pour

1 contre

4 abstentions

Les nouveaux statuts sont approuvés.

### **7. Rapport du Comité**

Le rapport du Président sortant, Kurt Hann, ainsi que le rapport du Comité actuel étaient disponibles pour les membres sur le site internet depuis le 14 août. Le Président demande si quelqu'un désire la lecture de l'un ou l'autre, ce qui n'est pas le cas.

Le Président ajoute les points suivants :

- Le Comité augmente son implication dans les réseaux sociaux.
- Les coordonnées des membres sont en train d'être mises à jour, chose importante pour partir sur de bonnes bases.
- Les objectifs du Comité présentés lors de l'AG extraordinaire du 22 mai restent valables, à savoir :
  - Les joueurs(ses) centre de nos préoccupations
  - Offrir la possibilité aux jeunes de rester un maximum au club
  - Soutenir le développement des équipes féminines juniors
  - Esprit d'équipe (joueurs(ses), entraîneurs, parents) → Travailler avec et pour l'autre
  - Au moins une équipe par niveau junior en 1er degré (horizon 2022)
  - Une équipe en 3<sup>ème</sup> ligue avec 50% de joueurs formés au club (horizon 2022)
  - Une équipe féminine en 3<sup>ème</sup> ligue avec 50% de joueuses formées au club (horizon 2022)
  - Infrastructures (terrain synthétique, vestiaires, ...)

### **8. Rapport des responsables juniors**

Les rapports des responsables juniors étaient disponibles pour les membres sur le site internet depuis le 14 août. Le Président demande si quelqu'un désire la lecture de l'un ou l'autre, ce qui n'est pas le cas. Il est demandé aux responsables juniors s'ils désirent ajouter quelque chose, ce qui n'est pas non plus le cas.

### **9. Présentation des comptes (saison 2018/2019)**

Les comptes étaient disponibles pour les membres sur le site internet depuis le 14 août. Le Président demande s'il y a des questions, ce qui n'est pas le cas.

### **10. Rapport des vérificateurs des comptes**

Monsieur Garret : Les comptes ont été vérifiés. Résultat positif l'année dernière. Il est recommandé que pour les factures de plus de CHF 5000.-, la signature se fasse à deux personnes.

Conclusion : Les comptes tels qu'ils ont été présentés sont approuvés.

## 11. Approbation des rapports, des comptes et décharge aux organes concernés

Le Président invite l'AG au vote :

Rapports : approuvés à l'unanimité

Comptes : approuvés à l'unanimité

Décharge aux organes : approuvé à l'unanimité

## 12. Nomination du Comité

Le comité actuel se propose pour rester en place. Le Président invite l'AG au vote.

Le Comité est approuvé à l'unanimité avec applaudissements.

## 13. Nomination des vérificateurs des comptes

Monsieur Bria et Madame Baehler se sont proposés comme vérificateur des comptes pour la saison 19/20. Le Président demande si quelqu'un d'autre dans l'assemblée désire se présenter. Ce n'est pas le cas et le Président invite l'AG au vote.

Les nouveaux vérificateurs des comptes sont approuvés à l'unanimité avec applaudissements.

## 14. Cotisations

Le comité propose de ne pas changer les cotisations, mais d'ajouter un montant de CHF 100,- sous forme de caution " manifestations". Le Vice-Président explique que le but est de faire augmenter la participation des membres à la vie du club, aux diverses manifestations. La formule de la caution semble malheureusement être la seule manière d'impliquer les gens. Pour exemple : 4 réponses aux sollicitations pour la fête du 1<sup>er</sup> août. La caution de CHF 100.- peut être récupérée en participant à 2 manifestations dans l'année (CHF 50.- remboursés par manifestation).

Les avis sont partagés dans l'assemblée. Que faire si trop de monde s'inscrit à la même manifestation ? Y a-t-il suffisamment de manifestations pour tous ? Certains jugent la méthode un peu cavalière. Le Vice-Président propose d'attendre une année mais demande si le principe est acceptable ou si l'assemblée préfère une solution générale d'augmentation de cotisations. L'assemblée préfère la 2<sup>e</sup> solution. En l'état, il n'y a pas d'urgence financière même si le budget est serré mais le Comité prend note de la position de l'assemblée et reviendra l'an prochain avec le sujet en cas de trop faible participation aux manifestations, le but étant que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui travaillent en coulisses. Si les manifestations ne connaissent pas un succès, la hausse des cotisations deviendra inévitable.

Monsieur Kappeler propose une autre méthode qui a fait ses preuves par le passé : garder une partie des recettes des manifestations qui sera distribuée aux bénévoles qui auront participé. Le Président prend note de l'idée et propose de passer au vote.

Caution manifestation :

35 voix pour

42 voix contre

7 abstentions

La caution manifestation est donc rejetée.

Les cotisations, inchangées, sont quant à elles approuvées à l'unanimité.

## 15. Budget 2019/2020

Le budget était disponible pour les membres sur le site internet depuis le 14 août. Le Président demande s'il y a des questions, ce qui n'est pas le cas. Le Président invite l'AG au vote.

Le budget est validé à l'unanimité.

## 16. Calendrier des manifestations 2019/2020

- 7 septembre 2019 Fête du village
- 1-2 février 2020 Tournoi indoor juniors
- 28 mars 2020 Repas de soutien du club et 10 ans groupement Féminin La Côte
- 6 juin 2020 Disco
- Mi-Juin ?? 2020 Tournoi à 6
- 26 août 2020 AG

L'assemblée propose de changer la date de l'AG du 26 août 2020 car c'est la semaine de la rentrée scolaire.

Il est demandé de maintenir le tournoi à 6.

Il est demandé d'étudier le fait de refaire un tournoi de Jass (prendre contact avec la personne qui organise le tournoi indoor).

Il est mentionné que le tournoi indoor senior aura lieu le dernier weekend de janvier.

## 17. Nominations de membres d'honneur

Après environ 10 ans passés dans le club comme entraîneur, apprécié de ces joueurs, toujours souriant et prêt à aider, le Comité propose à l'assemblée d'élire Monsieur Brian Jackson comme membre d'honneur. Avant de passer au vote, le Président lit quelques lignes écrites par l'un des membres du club sur la personnalité de Brian et tout ce qu'il a accompli au club. Le Président invite ensuite l'AG au vote :

Monsieur Brian Jackson est élu membre d'honneur à l'unanimité avec de chaleureux applaudissements.

Monsieur Kappeler prend ensuite la parole pour proposer Monsieur Régis Bovy en tant que Président d'honneur, après avoir également lu quelques lignes sur la personnalité de Régis et tout ce qu'il a accompli pour le club. Malgré un vice de procédure, la demande devant officiellement être appuyée par écrit par 10 membres du club, le Président demande à ce que la demande soit soutenue par au moins 10 personnes de l'assemblée, ce qui est le cas, et invite ensuite l'AG au vote :

Monsieur Régis Bovy est élu Président d'honneur à l'unanimité, également avec de chaleureux applaudissements.

## 18. Admissions

Le Président annonce 8 admissions et demande si quelqu'un veut la lecture des noms. Madame Assif demandant la lecture, le Président lit les 8 noms des nouveaux membres. Madame Assif et Monsieur Prieur mentionnent qu'il manque des noms. Le Président les contactera afin de vérifier la chose. Le Président propose tout de même de procéder au vote, en incluant les personnes manquantes le cas échéant. Les admissions, y compris les manquantes, sont approuvées à l'unanimité.

## 19. Divers et propositions individuelles

### Tombola

Le Comité propose de facturer CHF 50.- aux membres en vue d'une tombola, l'idée étant que chaque membre vende 25 billets à 2 CHF. Celui qui s'investit pourra ainsi récupérer ses CHF 50.-. Le Président tient à préciser que selon la législation, la moitié du gain de la tombola doit être utilisé pour la planche de prix. Lorsque la tombola est lancée, du fait qu'il faut annoncer les prix, ces derniers ont déjà été achetés par le club. Il est donc primordial de vendre tous les billets afin de générer un bénéfice. Pour exemple, environ seule la moitié des billets de tombola pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire du club ont été vendus. Du coup, le club n'a fait aucun bénéfice, ce qui n'est pas le but d'une tombola.

L'assemblée est mitigée par l'idée et propose plutôt que les entraîneurs encaissent les CHF 50.- lorsqu'il remettons les carnets de bon aux joueurs. Le Président prend note et propose de voter cette proposition :

77 voix pour

5 voix contre

2 abstentions

La proposition est validée



### **Convocation à l'AG**

L'assemblée accepte que la convocation à l'assemblée générale soit dorénavant envoyée par mail. En cas de retour de mail, l'envoi se fera par courrier postal.

### **Club des 100**

Le Président pense qu'il sera difficile de trouver un nouveau Président pour le club des 100 ans au vu du passé. Inclure les membres du club des 100 en tant que membres passifs permettra une meilleure synergie avec le club dans son ensemble, notamment en ayant qu'un seul repas de soutien pour tout le club.

Néanmoins, le Président s'engage à envoyer un mail aux membres du club des 100 afin de savoir si quelqu'un parmi eux désire reprendre ce club et que dans le cas contraire, il leur soit proposé de devenir membre passif du FC Prangins avec une cotisation annuelle minimale de CHF 50.-.

Selon Monsieur Bovy, le club des 100 doit rester à part.

### **Comité sortant**

Le Président remercie les membres du Comité sortant, à savoir Isabel Baehler, Kurt Hann et Didier Verdon, pour leur travail effectué ces dernières années et leur remet un petit présent. Kurt Hann ayant quitté l'AG prématurément, il n'a pas été possible de lui remettre son présent.

Monsieur Kappeler remercie le nouveau Comité pour son élection. Il remercie les personnes sortantes du Comité.

Le Président clôture l'AG à 23h26.

PV établi le 1<sup>er</sup> septembre 2019 par Maud GENITO

Validé et signé par le Président, Vanni VOGEL